

Le CE a mis en place ses **Commissions obligatoires** à savoir ; Emploi/Formation, Aide au logement, Egalité Pro, Economique et Sociale et ses **Commissions facultatives** ; Moyens et Hygiène/Santé. Les membres des commissions ont été désignés, ils sont **à votre écoute et à votre disposition** pour recueillir vos demandes, alors n'hésitez pas à **contacter vos élus CGT** qui feront le lien avec eux.

Les données **Economiques et Financières** ont été communiquées au CE, la direction de **la DR PADS affiche des faiblesses** dans la satisfaction de la clientèle, les délais de raccordement, la fragilité des réseaux, la performance financière et la pyramide des âges. **Pour la CGT**, la stagnation de cette situation n'est pas acceptable, la remontée vers la maison mère de **1,3 milliard d'euros de trésorerie pour payer des dividendes** est démesurée et va contrarier fortement les investissements en moyens humains et matériels pour assurer nos missions de Service Public à partir d'un projet industriel renforcé, cohérent et partagé.

**La CGT** s'est prononcé **POUR** le transfert de l'activité **Responsabilité Civile Générale** à la DR PADS pour permettre plus de proximité avec les usagers qui subissent un préjudice. **La CGT exige** le renforcement de l'organisation des **Bases Opérationnelles** afin de collecter le plus rapidement possible les informations nécessaires à la bonne constitution des dossiers et ceci pour ne pas léser les usagers.

**La CGT dénonce** l'utilisation faite par la direction de la **loi BROTTE** (pas de coupures d'énergie pendant la période hivernale) pour **modifier en profondeur les organisations de travail** sous couvert du **bénévolat** des agents. **La CGT dénonce** l'attitude socialement irresponsable de la direction et des fournisseurs qui laissent les usagers en difficulté accumuler les factures impayées avec les drames que cela va engendrer au printemps, sans compter **les risques prévisibles sur la sécurité de l'ensemble des agents du terrain** qui seront confrontés au mécontentement de la population concernée.

Le dossier **Reconfiguration de l'Ingénierie** était présenté pour information au CE. **La CGT a demandé le retrait de ce point de l'ordre du jour**, en effet ce dossier est intimement lié au dossier **AOP** qui fait l'objet d'une expertise en **CCE** et à la réécriture de la **GEM 324** (coordination de chantier, décret du 20 février 92 et loi 94) qui doit être validée en **délégation spéciale des CCE ERDF et GRDF**. Suite au refus de la direction, **la délégation CGT a quittée la séance** (la délégation FO en a fait de même).

**Vos élus CGT en CE DR PADS** : BERODIAS Pascale, HERNANDEZ Aurore, CARIZZONI Jean-Luc, DELORS Julien, FAURE Michel, HAJDUK Alain, MARGANI Davide, RALLO Michèle, SIMAC Christophe, TOSCANO Marcello, MIGLIACCIO Christian